

RECU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-242500361-20211222-D00590710-DE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2021

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45,46,47,48,49,50,51,52,53,54,55,56,57,58,59,60,61,62,63

La séance est ouverte à 19h08 et levée à 22h40

Étaient présents : Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à partir du point 6) Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Noiron : M. Claude MAIRE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (Jusqu'au point 61) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient présents en visioconférence : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERNARD Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Torpes : M. Denis JACQUIN Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Étaient absents : Mme Anne BIHR Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Chauenne : Mme Valérie DRUGE Chevroz : M. Franck BERNARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Fontain : Mme Martine DONEY La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancy : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : M. Olivier GRIMAITRE

Procurations de vote : F.GALLIOU à C.MAIRE, M-J.BERNABEU à J-P.MICHAUD, H.ALEM à C.LIME, G.BAILLY à M.LEMERCIER, A.BENEDETTO à S.GHARET, P.BILLEREY à O.GRIMAITRE, F.BOUSSO à F.PRESSE, N.BOUVET à A.MARTIN, F.BRAUCHLI à A.POULIN, C.CAULET à J-E.LAFARGE, A.CHASSAGNE à A.TERZO, J.CHETTOUH à M.ZEHAF, P.CREMER à K.BERTAGNOLI, B.CYPRIANI à J-E.LAFARGE, K.DENIS-LAMIT à C.VARET, C.DEVESA à M.ETEVENARD, L.FAGAUT à M.LAMBERT, L.GAGLIOLLO à A.POULIN, A.GHEZALI à S.COUDRY, V.HALLER à N.SOURISSEAU, P.C. HENRY à C. VARET, D. HUGUET à F. PRESSE, A. LAROPPE à A. CHAUVET, JE. LOUHKIAR à M. LAMBERT, C. MICHEL à S. COUDRY, MT. MICHEL à N. SOURISSEAU, L.MULOT à C.WERTHE, M.PIGNARD à C.WERTHE, Y.POUJET à N.BODIN, K.ROCHDI à C.BARTHELET, J-H.ROUX à N.BODIN, J.SORLIN à F.BAEHR, S.WANLIN à F.BAEHR, A.BLESSEMILLE à J.KRIEGER, R.BLAISON à C.MAGNIN-FEYSOT, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, F.BAILLY à O.LEGAIN, C.BOTTERON à M.FELT, V.DRUGE à P.AYACHE, G.GAVIGNET à C.BARTHELET, F.BERNARD à J-F.MENESTRIER, M.LEOTARD à J-M.BOUSSET, M.DONEY à B.VUILLEMIN, E.BOURGEOIS à D.PARIS, P. OUDOT à G.ORY, J.SIMONDON à B.VUILLEMIN, R.BOROWIK à J-P.JANNIN, H.TRUDET à P.SIMONIN, C.LINDECKER à F.LAIDIE, A.NAPPEZ (jusqu'à la question 5) à Y.GUYEN, P.CORNE à F.TAILLARD, P.PERNOT à F.RACLOT, P.CONTOZ à J-P.JANNIN, L.BERNARD à J-P.MICHAUD, J-M.CAYUELA à D.HUOT, V.FIETIER à D.HUOT, B.LOUIS à F.TAILLARD, A.OLSZAK à P.CHANEY, D.GAUTHEROT à G.ORY, N.DUSSAUCY à J-M.BOUSSET, J.ADRIANSEN à D.LEGAIN, A.BIHR à P.ROUTHIER, L.BARBAROSSA à Y.GUYEN, D.JACQUIN à M.VIPREY, V.MAILLARD à L.ALLAIN, J-M.JOUFFROY à Y.MAURICE, J-C.CONTINI à F.RACLOT.

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Anne VIGNOT, @m_memb_fonct@

Commission : Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020 donné délégation à la Présidente pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.
La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 02/12/2021 a pris les décisions suivantes :

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 28/10/2021

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite le Bureau à nommer un secrétaire de séance
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Yves MAURICE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 28/10/2021

Commission n°01 : Relation avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Garanties d'emprunts – Compétence Habitat

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant de 3 541 665,50 € et par Loge.GBM pour un montant de 224 000,00 € soit un montant total de 3 765 665,50 € ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

GBM-SYBERT Convention de mise à disposition de moyens humains et matériels

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels entre Grand Besançon Métropole et le SYBERT ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement de deux agents contractuels sur les postes de technicien maintenance et assistance informatique au sein de la Direction des Systèmes d'information à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Directeur au sein de la Direction Economie, Emploi, Enseignement Supérieur et Commerce à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente : l'emploi de Directeur des systèmes d'information qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 10 décembre 2021 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Fonds "Développement durable" – Attribution d'une subvention à l'association "La Pive"

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 059 €, à l'association « La Pive », pour l'organisation de la Fête de la Pive le 9 octobre 2021 à Besançon.

Point Accueil Installation des maraichers : signature de la convention

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le partenariat dans le cadre du dispositif Point d'Accueil Installation ;
- approuve la convention de partenariat correspondante jointe en annexe ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Attribution d'une subvention à la Maison de l'Environnement Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 130 €, à l'association Maison de l'Environnement Bourgogne Franche-Comté, pour ses actions visant à mettre en place un pôle ressources environnemental ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Renouvellement de la convention de services communs Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole - SMABLV

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention 2022-2024 entre GBM et le Syndicat Mixte de l'Aérodrome Besançon La Vèze ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Convention partenariale avec la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) sur l'impact du télétravail des travailleurs frontaliers

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la subvention de 2 500 € accordée à la MOT pour la réalisation d'un cahier de télétravail frontalier ;
- approuve la convention correspondante, jointe en annexe ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Subvention à l'association Compagnie Gravitation sur le projet franco-suisse - Ligne de partages

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Compagnie Gravitation au titre de la coopération transfrontalière.

Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Bourgogne Franche-Comté - Validation des demandes de portage sollicitées dans le cadre de la tranche annuelle 2022 du Plan Pluriannuel d'Intervention de l'EPFL 2021-2025

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'opération pour laquelle un portage foncier est requis au titre de la tranche annuelle 2022 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention de l'EPFL « 2021-2025 » ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter pour le compte de Grand Besançon Métropole l'inscription de cette opération au programme pluriannuel d'intervention de l'EPFL.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Soutien au dispositif de formation et d'accompagnement dans le domaine des musiques actuelles : attribution de subventions à la Rodia et au Bastion

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution :
 - o d'une subvention de 23 000 € à la RAP La Rodia,
 - o et d'une subvention de 22 000 €, à l'association Le Bastion.
- approuve la convention annuelle avec la RAP La Rodia, annexée au rapport,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annuelle avec la RAP La Rodia, annexée au rapport.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention triennale 2019-2021 avec l'association Le Bastion, annexé au rapport.

Fonds d'investissement en matériel instrumental et pédagogique – 2ème session d'attribution 2021

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 4 subventions, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement de matériel instrumental et pédagogique, réparties comme suit par association en 2ème session :
 - o Le Bastion : 8 683 €,
 - o AMUSO : 6 361 €,
 - o L'école de musique du Plateau : 20 437 €,
 - o EMICA : 1 288 € ;
- approuve les avenants correspondants, relatifs aux conventions 2020-2022 respectivement avec les écoles de musique AMUSO, du Plateau et de l'EMICA et à la convention tripartite 2019-2021 avec le Bastion ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin les avenants aux conventions 2020-2022 des écoles de musique AMUSO, du Plateau et de l'EMICA ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin l'avenant à la convention tripartite 2019-2021 avec le Bastion.

Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles troisième répartition 2021 (subventions inférieures à 23 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les propositions de préfinancements de ces 3 manifestations récurrentes pour un montant total de 8 100 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles répartis de la façon suivante :

- o 3 000 € pour l'association Musiques en Perspectives,
- o 2 700 € pour l'association européenne du Festival de Caves,
- o 2 400 € pour l'association Orgue en Ville.

Fonds d'aide manifestations sportives : attribution de subventions

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution :

- de 7 subventions d'un montant total de 40 000€, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le premier semestre 2022 :
 - 20 000€ à Team Organisation Marchaux pour la Classic Grand Besançon Doubs
 - 6 000€ à l'ASTB pour le Trail des Forts,
 - 6 000€ à Besançon Triathlon pour le Triathlon Vauban,
 - 2 500€ à l'Amicale de Saône pour la Diagonale du Doubs,
 - 1 000€ à AC 2000 pour le VTT de la Dame Blanche,
 - 3 500€ à Besançon BMX pour coupe de France de BMX,
 - 1 000€ à ASPTT Besançon pour les Rives du Doubs ;
 - d'une subvention complémentaire de 5 000€ à Team Organisation Marchaux pour la Classic Grand Besançon Doubs 2021.

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Soutien 2022 à la Caisse Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à la CRESS à hauteur de 5 000 € pour leur action d'appui et d'accompagnement au développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'emploi.

Cité de l'Emploi - 1ère programmation

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement des 3 subventions à Panorama Etudes Formations Conseil à hauteur de 12 600 euros, Régie des Quartiers de Besançon à hauteur de 17 000 euros et Réussite Emploi Franche Comté à hauteur de 25 000 euros ;
- autorise Mme la Présidente ou son représentant, à signer les avenants aux conventions annexés au rapport.

Diffusion de la culture scientifique et technique Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers (UFC)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Université de Franche-Comté pour accueillir le grand public et les classes primaires à l'Observatoire des sciences de l'Univers.

Diffusion de la culture scientifique et technique - Subvention à l'Université Ouverte (UFC)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 10 500 € au titre du fonctionnement 2021/2022 de l'Université Ouverte ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Subvention à l'Université de Franche-Comté pour la réalisation d'un Guide Etudiant

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'UFC, à hauteur de 1 800 € pour le guide étudiant « Choisir l'Université de Franche-Comté ».

Bourses mobilité internationale entrante - Subvention à l'ENSMM

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 21 600 € à l'ENSMM pour financer les frais de vie d'étudiants internationaux ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Reconduction du dispositif « Ambassadeurs Grandes Heures Nature » et subvention pour la réalisation de capsules vidéo sensibilisant à l'impact climatique sur nos territoires

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :
 - 2 000 € à Jean-Claude THIEVENT,
 - 2 000 € à Thibaut BARONIAN,
 - 2 000 € à Marlène DEVILLEZ au titre d'ambassadrice et 2 000 € pour la conception et la création de trois capsules vidéo,
 - 2 000 € à Julie BRESSET,
 - 2 000 € à Nao MONCHOIS,
 - 2 000 € à Sangé SHERPA ;
- autorise Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville

Subvention à l'association Gadjé intervenant auprès des gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2021, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil et plus globalement auprès des familles résidant régulièrement sur le territoire du Grand Besançon Métropole.

Contrat de Ville - Appel à Projets 2021 - 3ème programmation

A l'unanimité, le Bureau est invité à :

- prennent connaissance de la 3ème programmation de l'appel à projets 2021 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole ;
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 41 800 € (soit, avec les 1^{ère} et 2ème programmations, un montant total de 318405€ pour 2021) :
 - Au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
 - 1 000 € à la Ville de Besançon – Direction Petite Enfance,
 - 5 000 € au Collège Diderot,
 - Au titre du volet Lutte contre les Discriminations et égalité Femmes/Hommes :
 - 18 000 € à la MJC Palente-Orchamps,
 - 800 € à la Ligue International Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA),
 - Au titre du Volet Participation des habitants et lien social :
 - 3 000 €, 4 000 € et 1 500 € au Club Sauvegarde,
 - 1 000 € à Vivons Ensemble,
 - Au titre du volet Culture et Expression artistique :
 - 2000 € à Juste Ici,
 - 2 000 € à Passe Muraille,
 - 1 000 € à Tralalère,
 - Au titre du volet Sport :
 - 1 000 € à Palente Besançon Handball,
 - Au titre du volet Logement, Habitat et Cadre de vie :
 - 500 € à l'Union Locale Besançon Consommation Logement et Cadre de Vie,
 - Au titre du volet Valeurs de la République et Citoyenneté :
 - 1 000 € à CEMEA ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - signer la convention avec l'association MJC Palente ;
 - prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Programme d'aide à l'accession à la propriété - subvention ADIL du Doubs

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'ADIL du Doubs au titre de l'année 2020 de 10 000 €.

Le Conseil de Communauté prend acte de la présentation des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

